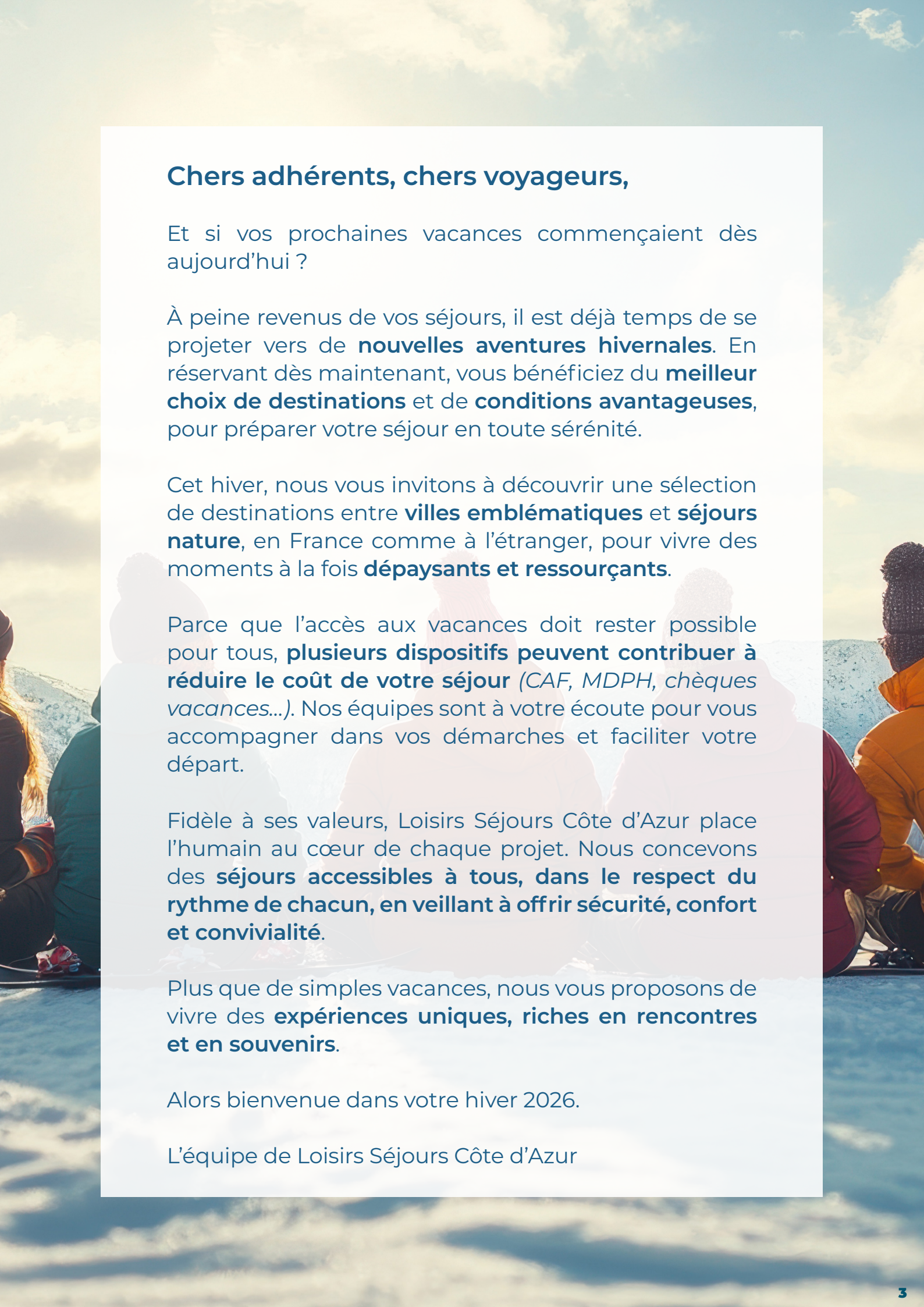


VACANCES adaptées



SÉJOURS POUR ADULTES
EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL



Chers adhérents, chers voyageurs,

Et si vos prochaines vacances commençaient dès aujourd'hui ?

À peine revenus de vos séjours, il est déjà temps de se projeter vers de **nouvelles aventures hivernales**. En réservant dès maintenant, vous bénéficiez du **meilleur choix de destinations** et de **conditions avantageuses**, pour préparer votre séjour en toute sérénité.

Cet hiver, nous vous invitons à découvrir une sélection de destinations entre **villes emblématiques** et **séjours nature**, en France comme à l'étranger, pour vivre des moments à la fois **dépaysants et ressourçants**.

Parce que l'accès aux vacances doit rester possible pour tous, **plusieurs dispositifs peuvent contribuer à réduire le coût de votre séjour** (*CAF, MDPH, chèques vacances...*). Nos équipes sont à votre écoute pour vous accompagner dans vos démarches et faciliter votre départ.

Fidèle à ses valeurs, Loisirs Séjours Côte d'Azur place l'humain au cœur de chaque projet. Nous concevons des **séjours accessibles à tous, dans le respect du rythme de chacun, en veillant à offrir sécurité, confort et convivialité**.

Plus que de simples vacances, nous vous proposons de vivre des **expériences uniques, riches en rencontres et en souvenirs**.

Alors bienvenue dans votre hiver 2026.

L'équipe de Loisirs Séjours Côte d'Azur

OFFRE SPÉCIALE

INSCRIPTION ANTICIPÉE

Profitez de **tarifs privilégiés** sur toutes nos destinations.
Plus vous réservez tôt, plus vous **économisez** !



-80€

pour tout séjour
réservé avant le
31/08/26



-50€

pour tout séjour
réservé avant le
15/09/26

Réductions valables pour toute inscription accompagnée du versement des arrhes avant la date limite.



Nos séjours comprennent



HÉBERGEMENT ADAPTÉ

Nous séjournons dans
des lieux adaptés
et accessibles



ENCADREMENT DE QUALITÉ

Nous recrutons des équipes
dynamiques et sensibilisées
aux besoins des vacanciers



ACTIVITÉS VARIÉES

Nous proposons des activités
variées, au plus proche des
envies de nos vacanciers



ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Nos équipes vous
accompagnent lors du
processus d'inscription



**PLACES LIMITÉES,
RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT !**



04.93.85.00.51 / ligne 1



contact@lsca.asso.fr



SOMMAIRE



Présentation de l'association p.06

Nos séjours sur-mesure p.08

Être adhérent au CNLTA p.10

Savoir utiliser l'outil SEMBA p.11

Réservez son séjour p.14

Comment réserver son séjour, comment
financer son séjour, comprendre nos séjours

Carte des séjours p.17

Tableau récapitulatif p.18

Séjours Décembre 2026 p.20

Séjours Février 2027 p.29

Crédits photos p.33

Conditions générales d'inscription p.34

Conditions générales de vente p.35





Loisirs Séjours Côte d'Azur qui sommes-nous ?

Actrice depuis plus de 40 ans dans le domaine de l'animation,
Loisirs Séjours Côte d'Azur est une association basée sur Nice qui propose des vacances
et des loisirs dans le secteur du handicap et des activités enfance jeunesse.



Un **Club Adapté** qui accueille
et propose des activités pour
les adultes en situation de
handicap mental



Des activités pour les
enfants et les jeunes à
partir de 3 ans

Nos activités



Hébergement
à l'année sur Sospel



Des **séjours de vacances**
en France et à l'étranger pour les adultes
en **situation de handicap mental**



Ouverte toute l'année, l'association est installée dans le quartier
de la République et souhaite offrir à ses adhérents un espace de
convivialité et d'échanges



Une association, des valeurs



Afin de répondre à vos besoins du mieux possible, nos séjours sont **adaptés en fonction de vos besoins en accompagnement** et nos équipes sont **formées à vous accompagner dans la vie quotidienne et dans vos temps d'activité**.

L'objectif : vous permettre de **profiter pleinement de votre séjour**. Nos partenariats avec les établissements de la région nous permettent également de **prendre en considération vos demandes** et de vous proposer des **séjours au plus proche de vos envies**.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez dans l'organisation de vos vacances et restons à votre écoute pour un choix de séjour ou tout simplement un conseil.

- L'équipe des Vacances Adaptées.



Nos séjours adaptés 100% sur mesure



SÉJOURS ADAPTÉS SUR-MESURE

Et si vos vacances ressemblaient enfin à ce que vous imaginez vraiment ? Avec notre concept de **séjour personnalisé**, chaque détail est conçu pour répondre à **vos envies et à vos attentes**. Que vous rêviez d'un séjour de **détente absolue**, d'une **aventure riche en découvertes** ou d'un équilibre entre nature, culture et confort, nous transformons vos souhaits en une **expérience unique**.

Oubliez les formules standardisées : vous choisissez le **rythme de vos journées**, les activités qui vous inspirent, l'ambiance qui vous correspond, et nous nous occupons du reste. Excursions, moments de repos, découvertes gastronomiques, visites culturelles ou instants privilégiés en pleine nature... chaque séjour est pensé pour vous offrir exactement **ce dont vous avez besoin**.

Notre démarche est simple : vous remplissez notre formulaire, vous partagez vos envies, vos goûts et vos priorités. Ensuite, nous créons pour vous un **séjour sur mesure, adapté**, où tout est **anticipé et organisé**.

Libérez-vous des contraintes, oubliez le stress de la préparation et laissez place à l'essentiel : profiter pleinement.

Nos séjours sont spécialement pensés pour répondre à vos besoins. Chaque voyage est construit pour **favoriser l'autonomie**, dans un **cadre bienveillant et sécurisant**. Nous sélectionnons des **lieux adaptés et accessibles** où chacun peut profiter pleinement de ses vacances. L'encadrement est assuré par des **animateurs engagés**, attentifs au rythme et aux envies de chaque participant. Activités adaptées, accompagnement personnalisé, temps de repos respectés : tout est mis en place pour garantir un **séjour agréable, équilibré et en toute sérénité**.

Scannez le QR code pour accéder au formulaire de demande en ligne



PARC D'ATTRACTIONS

Vous rêvez de **vivre l'aventure** dans un parc d'attractions ?

Nous construisons pour vous un séjour adapté, selon vos envies et vos besoins. Que vous aimiez les manèges à sensations, les spectacles, les univers féeriques ou simplement l'ambiance festive, nous organisons une **expérience unique**.

Hébergement, billets, accessibilité, accompagnement :

tout est pensé pour **votre plaisir, votre sécurité et votre autonomie**. Avec nous, vous profitez pleinement de chaque moment, sans contrainte. Un séjour sur mesure, plein d'émotions et de découvertes, **spécialement conçu pour vous**.



Être adhérent au CNLTA

Notre organisme de vacances adaptées adhère au CNLTA (Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adaptés) et est signataire de sa Charte Nationale de Qualité.

Le CNLTA travaille au quotidien à l'amélioration du secteur d'activité des vacances pour personnes en situation de handicap et collabore étroitement avec les ministères et autres services de l'Etat.

***Le CNLTA, un engagement quotidien
au service des vacanciers !***

NOTRE OBJECTIF COMMUN



Offrir aux personnes en situation de handicap une **marque de qualité** et valoriser le travail des partenaires adhérents qui partagent notre ambition.

NOS VALEURS

ENGAGEMENT DIALOGUE
CONVIVIALITÉ
RESPECT SÉCURITÉ
CONFORT

Choisir un Organisme de Vacances Adaptées membre du CNLTA, c'est un engagement sur :

- une écoute particulière sur le projet personnel du futur vacancier, ses attentes, ses préférences ;
- une majorité de séjours proposés en petits groupes, pour un aspect convivial ;
- une formation adéquate pour les animateurs-accompagnateurs de séjours adaptés et une préparation optimale des séjours ;
- des visites sur les lieux de vacances réalisées par des bénévoles pour évaluer et s'assurer de la qualité des vacances ;
- une cellule conciliation, en cas de litige sur un séjour avec l'un des adhérents du CNLTA ;
- une réglementation appliquée avec l'assurance de la validité des agréments obligatoires au fonctionnement de séjours de vacances adaptées.

Pour les vacanciers et leurs représentants, le CNLTA préconise :

- une inscription sincère et objective pour que la personne soit orientée sur un séjour lui correspondant ;
- de privilégier le partenariat avec l'organisme de vacances.



CNLTA - 41 rue du Jardin Public - BP 40197 79205 PARTHENAY Cedex
Tél. 05 49 71 01 32 - Fax. 05 49 70 09 49
cnlta@cnlta.asso.fr - www.cnlta.asso.fr - N° Siret 394 757 199 00036

Savoir utiliser l'outil SEMBA



La SEMBA (*Synthèse d'Evaluation de Mes Besoins d'Accompagnement*) créée par le CNLTA est une méthode qui vous permettra de **déterminer les besoins d'accompagnement** des personnes dans le cadre de vacances adaptées organisées.

La SEMBA est mise en place pour les futurs vacanciers et les personnes qui les accompagnent au quotidien afin qu'ensemble ils définissent au mieux les besoins d'accompagnement nécessaires pour chaque adulte déficient souhaitant partir en séjour de vacances adaptées.

Loisirs Séjours Côte d'Azur souhaite être un réel partenaire pour vous aider à trouver le séjour correspondant au mieux aux besoins d'accompagnement ainsi qu'au souhait de vacances de la personne en situation de handicap.

Si vous avez besoin d'aide dans le choix du séjour de vacances adaptées, vous pouvez nous contacter ou consulter le manuel rédigé par le CNLTA « Comment choisir son séjour de vacances adaptées ? » (à télécharger sur le site du CNLTA).



L'ACCOMPAGNEMENT

Selon les recommandations du CNLTA, nous proposons un encadrement de ce type. Cependant, notre association fait souvent le choix de renforcer ses équipes d'encadrement :

- **Accompagnement discret** : nécessite 1 animateur pour 6 à 7 vacanciers
- **Accompagnement de soutien** : nécessite 1 animateur pour 6 à 7 vacanciers
- **Accompagnement de proximité** : nécessite 1 animateur pour 4 à 5 vacanciers
- **Accompagnement renforcé** : nécessite 1 animateur pour 2 à 3 vacanciers

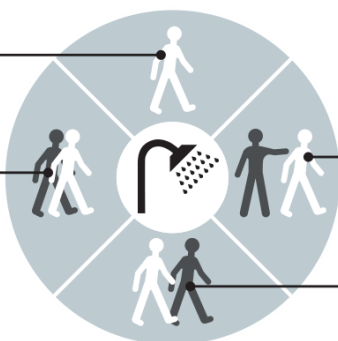
FICHE EXPLICATIVE ET D'UTILISATION DE L'OUTIL SEMBA

La SEMBA (Synthèse d'Evaluation de Mes Besoins d'Accompagnement) créée par le CNLTA est une méthode qui vous permettra de déterminer les besoins d'accompagnement des personnes dans le cadre de vacances adaptées organisées. Elle vise à remplacer la grille d'évaluation des autonomies précédemment créée par le CNLTA et utilisée par la majorité des organismes de vacances adaptées. La SEMBA est mise en place pour les futurs vacanciers et les personnes qui les accompagnent au quotidien afin qu'ensemble ils définissent au mieux les besoins d'accompagnement nécessaires pour chaque adulte déficient souhaitant partir en séjour de vacances adaptées.

Vie quotidienne (repas, toilettes, habillage) :

Pas de besoin spécifique d'accompagnement

Aide totale : prise en charge par l'accompagnant de la plupart ou de la totalité des gestes de la vie quotidienne



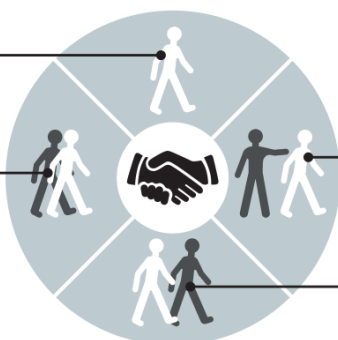
Stimulation verbale : simple consigne orale (rappel) ou aide ponctuelle (1 à 2 fois/semaine maxi)

Aide partielle ou guidance : accompagnement quotidien physique ou verbal nécessaire dans certains des gestes de la vie quotidienne

Vie sociale et comportement :

Pas de besoin spécifique

Vigilance permanente : besoin de régulation dans les relations sociales (instabilité fréquente)



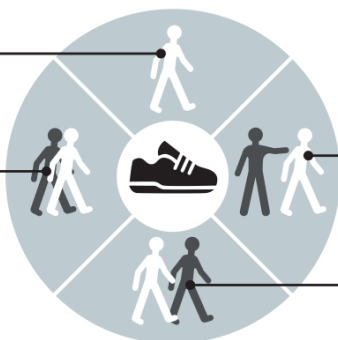
Attention ponctuelle : besoin de sollicitations dans les relations sociales

Attention soutenue : besoin de médiation dans les relations sociales (instabilité possible)

Mobilité et déplacement :

Pas de besoin spécifique : se déplace seul (et se repère seul)

Aide permanente : a besoin d'une présence ou d'une aide individuelle, personnalisée, systématique pour se déplacer



Attention particulière et aide au repérage : a besoin de préparation spécifique pour se déplacer seul ou présence discrète de l'encadrement

Aide régulière et/ou vigilance soutenue : a besoin d'accompagnement pour se déplacer en dehors d'un périmètre restreint



Exemple : ici on indique que le séjour est destiné à des vacanciers n'ayant pas besoin d'accompagnement dans la vie quotidienne.

L'Organisme de Vacances Adaptées doit être un réel partenaire pour vous aider à trouver le séjour correspondant au mieux aux besoins d'accompagnement ainsi qu'au souhait de vacances de la personne handicapée. Si vous avez besoin d'aide dans le choix du séjour de vacances adaptées, vous pouvez consulter le manuel rédigé par le CNLTA « Comment choisir son séjour de vacances adaptées ? »

FICHE D'AUTO-ÉVALUATION

semba[®] Synthèse d'Évaluation
de Mes Besoins d'Accompagnement

Je choisis l'accompagnement dont j'ai besoin pour mes vacances :

Vie quotidienne (pour les repas, la toilette, l'habillement) :

Je colorie ce qui
me correspond :



Je peux tout faire tout seul



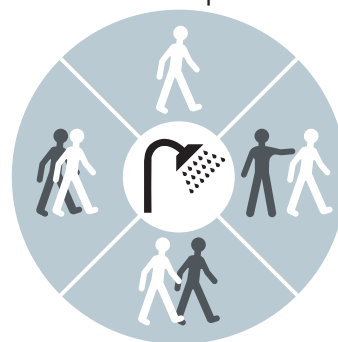
J'ai besoin d'aide mais pas tous les jours



J'ai besoin d'aide pour certaines choses tous les jours



J'ai besoin d'aide tout le temps



Vie sociale et comportement (avec les autres) :

Je colorie ce qui
me correspond :



Je suis bien dans un groupe



J'ai besoin d'aide pour être bien dans un groupe



Je ne me sens pas toujours bien dans un groupe



Être dans un groupe me pose des difficultés



Déplacement et mobilité (pour marcher ou me déplacer) :

Je colorie ce qui
me correspond :



Je peux marcher longtemps sans prendre de risque



Je peux marcher seul mais pas longtemps



J'ai parfois besoin de quelqu'un pour me déplacer



J'ai toujours besoin de quelqu'un pour me déplacer



Avec cette fiche, je peux choisir un séjour adapté à mes besoins d'accompagnement et à mes envies.

Je peux feuilleter les brochures de vacances adaptées des adhérents au CNLTA.



Réservez votre séjour, on vous accompagne

MON INSCRIPTION EN 5 ÉTAPES

1



JE CHOISIS MON SÉJOUR

Je choisis mon séjour en fonction de mon **besoin en accompagnement** et de **mes envies**, sur le **catalogue** ou sur notre **site internet** : www.lasca.asso.fr

2



JE RÉSERVE MON SÉJOUR

Je téléphone au **04.93.85.00.51** ou j'envoie un mail à contact@lsc.asso.fr pour me renseigner et réserver mon séjour

3



JE M'INSCRIS AU SÉJOUR

DANS LES QUINZE JOURS
Je retourne le **dossier d'inscription complété**, accompagné des **arrhes** et des **pièces complémentaires**

4



JE RÈGLE MON SÉJOUR

UN MOIS AVANT LE DÉPART
Je **solde** mon séjour, fournis toutes les **pièces complémentaires manquantes** et confirme les **besoins médicaux** pour mon séjour

5



JE PRÉPARE MON SÉJOUR

Je reçois **ma convocation** et le **trousseau de séjour** **3 semaines avant le départ**. Je prépare ma valise avec le trousseau fourni par LSCA

CHOISIR LSCA, C'EST ...



40 ans d'expérience

Une expertise reconnue dans les séjours adaptés et l'accompagnement du handicap



Des vacances à son rythme

Des séjours construits selon les goûts, les capacités et les envies de chacun



Un accompagnement personnalisé

Un suivi adapté à chaque vacancier pour garantir sécurité, confort et plaisir



Des équipes impliquées

Des professionnels formés et engagés tout au long du séjour



Témoignage de Kassem, vacancier :

« La dernière fois, je suis parti en séjour à Sospel et ça s'est bien passé. J'ai aimé les activités, j'ai préféré les batailles d'eau. J'aimerais repartir en séjour à Digne avec LSCA »

Des solutions pour financer votre séjour



LES AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES

Des aides financières peuvent être sollicitées auprès de différents organismes afin de réduire le coût de votre séjour.

Selon votre situation personnelle, vous pouvez vous renseigner auprès de la MDPH, de la CAF, de la MSA, de votre CCAS, de votre mutuelle, de votre CSE ou encore des collectivités territoriales. Chaque organisme applique ses propres critères d'attribution et modalités de prise en charge.

Nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès que possible et de nous transmettre tout accord de financement obtenu avant le départ.



Retrouvez notre
plaquette sur les aides
financières

DES FACILITÉS DE RÈGLEMENT

Afin de faciliter le règlement de votre séjour, celui-ci peut être réalisé selon plusieurs modalités, avec la possibilité d'un échelonnement en **3 ou 4 fois sans frais**.



Espèces
ou **carte bleue**
au siège de
l'association



Chèque
à l'ordre de
Loisirs Séjours
Côte d'Azur



Virement
sur le RIB de
l'association



**Chèques
vacances**
ANCV



Mieux comprendre nos séjours

INFORMATIONS PRATIQUES



Nos coups de coeur



Type d'hébergement



Demi-pension



Pension complète

Tous les repas sont confectionnés par notre hôte.



Gestion libre

La préparation des repas est assurée par l'équipe d'animation, aidée des vacanciers.



Transports en commun



Minibus 9 places



Voiture 5 ou 7 places

TYPE DE SÉJOUR



Séjour campagne



Séjour montagne



Séjour ville



Séjour mer

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT



Discret



Soutien

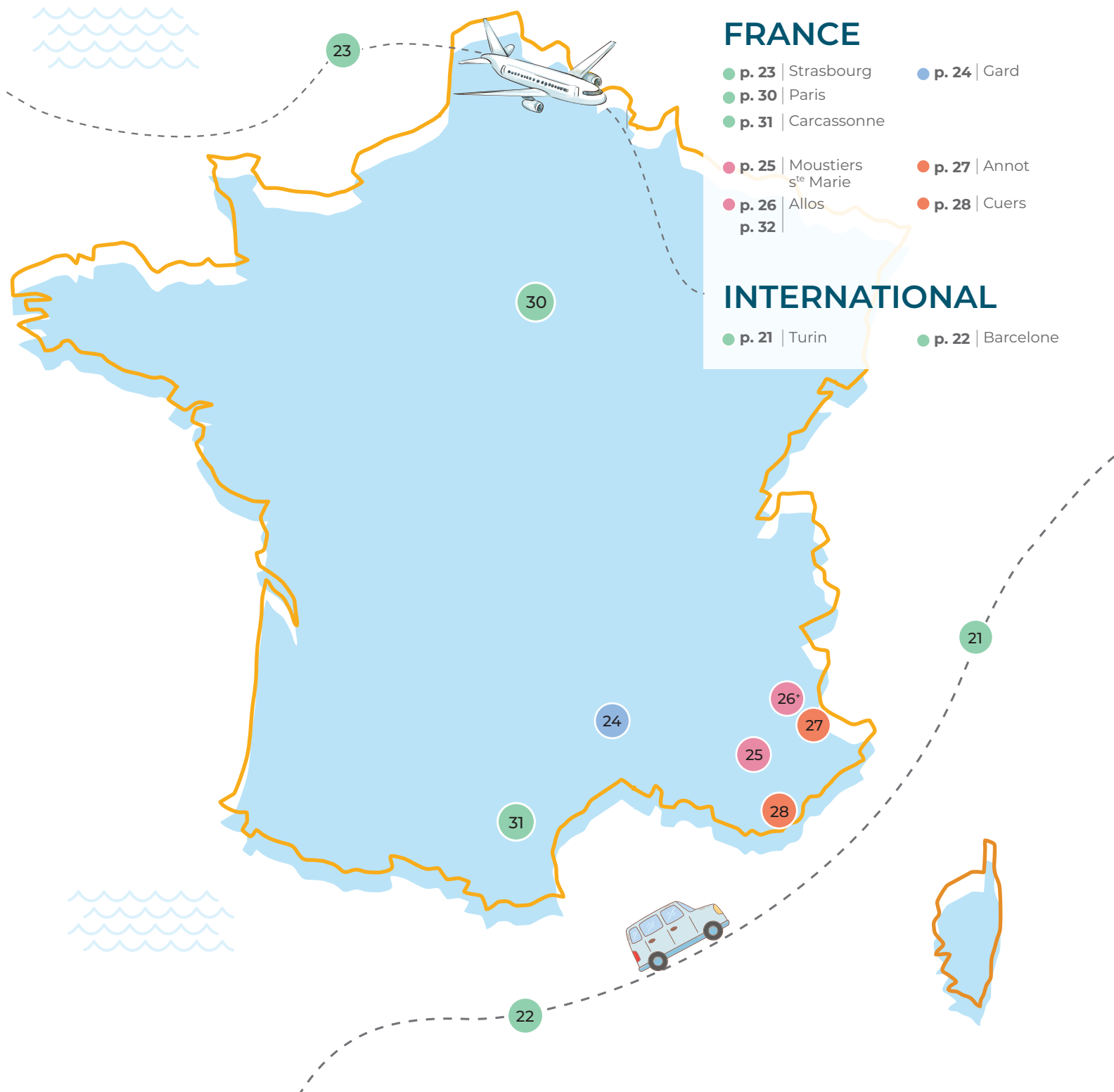


Proximité



Renforcé / PMR

Nos séjours à la carte



Besoins en accompagnement

Discret

Soutien

Proximité

Renforcé

	Lieu de séjour	Type de séjour	Dates des séjours
SÉJOURS DE DÉCEMBRE			
Turin ❤️	Italie		26/12/26 au 02/01/27
Barcelone	Espagne		26/12/26 au 02/01/27
Strasbourg	Alsace		19/12/26 au 26/12/26
Gard ❤️	Gard		19/12/26 au 26/12/26
Moustiers Ste Marie	Alpes-de Haute-Provence		19/12/26 au 26/12/26
Allos	Alpes-de Haute-Provence		19/12/26 au 02/01/27
			19/12/26 au 26/12/26
			26/12/26 au 02/01/27
Annot	Alpes-de Haute-Provence		19/12/26 au 02/01/27
			19/12/26 au 26/12/26
			26/12/26 au 02/01/27
Cuers	Var		19/12/26 au 02/01/27
			19/12/26 au 26/12/26
			26/12/26 au 02/01/27
SÉJOURS DE FÉVRIER			
Paris ❤️	Île de France		26/02/27 au 01/03/27
Carcassonne	Alpes-de Haute-Provence		20/02/27 au 27/02/27
Allos	Alpes-de Haute-Provence		20/02/27 au 27/02/27



La majorité de nos séjours est ouverte à l'accueil de couples : n'hésitez pas à vous renseigner au moment de l'inscription

Nombre de jours	Type d'accompagne- ment	Type de pension	Tarif (sur place)	Tarifs transport			Numéro de page
				Nice	Var	Bouches du Rhône	
8	Discret	Gestion libre	1 970 €	+ 100 €	+ 110 €	/	21
8	Discret	Gestion libre	1960 €	transport compris au départ de Nice			22
8	Discret / Soutien	Gestion libre	2 190 €	transport compris au départ de Nice			23
8	Soutien	Gestion libre	1 990 €	+ 110 €	+ 100 €	+ 90 €	24
8	Proximité	Gestion libre	1 490 €	+ 95 €	+ 105 €	+ 95 €	25
15	Proximité / Renforcé	Pension complète	2 290 €	+ 110 €	+ 120 €	+ 130 €	26
8			1 715 €				
8			1 715 €				
15	Renforcé	Gestion libre	2 290 €	+ 110 €	+ 120 €	+ 130 €	27
8			1 380 €				
8			1 380 €				
15	Renforcé / PMR	Gestion libre	3 575 €	+ 100 €	+ 80 €	+ 100 €	28
8			1 990 €				
8			1 990 €				
4	Discret	Gestion libre	1 490 €	transport compris au départ de Nice			30
8	Discret / Soutien	Gestion libre	1 790 €	+ 110 €	+ 100 €	+ 90€	31
8	Proximité / Renforcé	Pension complète	1 915 €	+ 110 €	+ 120 €	+ 130 €	32



SÉJOURS

DÉCEMBRE 2026



TURIN



DOLCE VITA • DÉCOUVERTES • PATRIMOINE



Audiodescription



ACCOMPAGNEMENT DISCRET



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

ESCAPADE À L'ITALIENNE

Au cœur du Piémont, Turin vous séduira par ses places majestueuses, son patrimoine historique et son atmosphère authentiquement italienne

- Animations & Loisirs -

- Découverte de la ville de Turin et de son centre historique
- Visite de la Mole Antonelliana et de sa vue panoramique
- Balade dans le Parc du Valentino avec son château médiéval
- Promenade le long du fleuve Pô
- Soirée du Nouvel An organisée par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'activités et veillées par l'équipe



10 vacanciers
3 encadrants



Gestion
libre



Appartement



1 minibus
+ 1 voiture

DATES

26/12/26 au 02/01/27

JOURS

08

TARIFS SUR PLACE

1 970 €

TRANSPORT A/R (SUPPLÉMENT)

06

Alpes-Maritimes

+ 100 €

(Temps trajet estimé : 4h00)

83

Var

+ 110 €

(Temps trajet estimé : 5h00)



BARCELONE

ÉVASION • CULTURE • SHOPPING



Audiodescription



ACCOMPAGNEMENT DISCRET



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

ÉVASION CATALANE

Au cœur de la Catalogne, Barcelone vous séduira par son architecture emblématique, son ambiance méditerranéenne et son art de vivre vibrant

- Animations & Loisirs -

- Découverte de la ville de Barcelone et de ses quartiers historiques
- Shopping le long de La Rambla et du Mercat de la Boqueria
- Promenade dans le Parc de Montjuïc
- Visite de la célèbre Cathédrale Gaudí et du Parc Güell
- Soirée du Nouvel An organisée par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'activités et veillées par l'équipe



10 vacanciers
3 encadrants



Gestion
libre



Appartement



Transports
en commun

DATES

26/12/26 au 02/01/27

JOURS

08

TARIFS SUR PLACE

1 960 €

TRANSPORT A/R



transport compris en avion
au départ de Nice



STRASBOURG

FÉERIE • TRADITIONS • ILLUMINATIONS



Audiodescription



ACCOMPAGNEMENT DISCRET/SOUTIEN



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

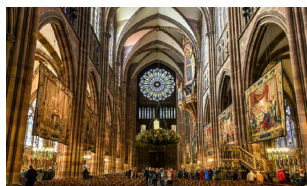
MAGIE ALSACIENNE

Au cœur de l'Alsace, Strasbourg vous enchantera en hiver par ses marchés de Noël féeriques, ses ruelles illuminées et son ambiance chaleureuse

- Animations & Loisirs -



- Visite de la ville et de son marché de Noël
- Découverte du parlement européen
- Balade nocturne pour profiter des illuminations de Noël
- Visite de la cathédrale de Strasbourg et du parc de l'Orangerie
- Soirée de Noël organisée par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'activités et veillées par l'équipe



10 vacanciers
3 encadrants



Gestion
libre



Appartement



1 minibus
+ 1 voiture

DATES

JOURS

TARIFS SUR PLACE

19/12/26 au 26/12/26

08

2 190 €

TRANSPORT A/R



transport compris en avion
au départ de Nice



GARD



VILLAGES • HISTOIRE • PAYSAGES



Audiodescription



Gard (30)

ACCOMPAGNEMENT DE SOUTIEN



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

PARFUMS DE GARRIGUE

Au cœur du Gard, laissez-vous séduire par ses villages de caractère, ses paysages ensoleillés et la richesse de son patrimoine historique

- Animations & Loisirs -



- Visite du célèbre musée Haribo
- Journée découverte de Montélimar et des ses fameux nougats
- Balade au site emblématique du Pont du Gard
- Profiter des différents marchés de Noël de la région
- Soirée de Noël organisée par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'activités et veillées par l'équipe



7 vacanciers
2 encadrants



Gestion
libre



Gîte



1 minibus

DATES

19/12/26 au 26/12/26

JOURS

08

TARIFS SUR PLACE

1 990 €

TRANSPORT A/R (SUPPLÉMENT)

06

Alpes-Maritimes

+ 110 €

(Temps trajet estimé : 4h00)

83

Var

+ 100 €

(Temps trajet estimé : 2h35)

13

Bouches-du-Rhône

+ 90 €

(Temps trajet estimé : 2h10)



MOUSTIERS S^{TE} MARIE

PANORAMAS • LÉGENDES • AUTHENTICITÉ



Audiodescription



ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ



Vie quotidienne



Vie sociale



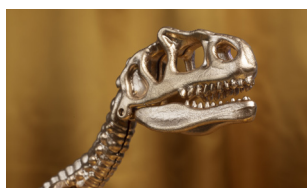
Mobilité

DOUCEUR PROVENÇALE

Au cœur de la Provence, Moustiers-Sainte-Marie vous séduit par son charme authentique, ses ruelles pittoresques et son cadre exceptionnel

- Animations & Loisirs -

- Balade dans le village de Moustiers-Sainte-Marie
- Découverte des musées de la faïence et de la préhistoire
- Promenade autour du lac Sainte-Croix
- Visite du parc animalier et de la ferme «Les Aigles du Verdon»
- Soirée de Noël organisée par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'activités et veillées par l'équipe



10 vacanciers
4 encadrants



Gestion
libre



Gîte



1 minibus
+ 1 voiture

DATES

19/12/26 au 26/12/26

JOURS

08

TARIFS SUR PLACE

1 490 €

TRANSPORT A/R (SUPPLÉMENT)

06

Alpes-Maritimes

+ 95 €

(Temps trajet estimé : 2h10)

83

Var

+ 105 €

(Temps trajet estimé : 1h30)

13

Bouches-du-Rhône

+ 95 €

(Temps trajet estimé : 1h50)



ALLOS

NATURE • BIEN-ÊTRE • MONTAGNE



Audiodescription



ACCOMPAGNEMENT PROXIMITÉ/ RENFORCÉ



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

ÉCHAPPÉE ALPINE

Au cœur des Alpes du Sud, Allos vous charmera par ses paysages de montagne, son village authentique et son environnement préservé

- Animations & Loisirs -



- Visite d'Allos et des villages voisins de la vallée
- Participation aux activités du village, descente aux flambeaux...
- Balade le long des sentiers enneigés
- Dégustation de plats typiques et visites de marchés locaux
- Soirée de Noël et du Nouvel An organisées par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'activités et veillées par l'équipe



20 vacanciers
9 encadrants



Pension
complète



Châlet



1 minibus
Départ en grand bus

DATES	JOURS	TARIFS SUR PLACE
19/12/26 au 02/01/27	15	2 290 €
19/12/26 au 26/12/26	08	1 715 €
26/12/26 au 02/01/27	08	1 715 €

TRANSPORT A/R (SUPPLÉMENT)		
06 Alpes-Maritimes	83 Var	13 Bouches-du-Rhône
+ 110 € (Temps trajet estimé : 1h30)	+ 120 € (Temps trajet estimé : 2h30)	+ 130 € (Temps trajet estimé : 3h30)



ANNOT

PAYSAGES • ÉVASION • DÉCOUVERTES



Audiodescription



ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

AU COEUR DES GRÈS

Annot, joyau des Préalpes de Digne, séduit par ses ruelles médiévales, son patrimoine préservé et l'authenticité de ce village unique.

- Animations & Loisirs -

- Découverte du village d'Annot et de ses alentours
- Journée à la neige dans une des stations des Alpes du Sud
- Visite du village médiéval d'Entrevaux
- Balnéothérapie et piscine sur place
- Soirée de Noël et du Nouvel An organisées par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'activités et veillées par l'équipe



12 vacanciers
6 encadrants



Gestion
libre



Gîte



2 minibus

DATES	JOURS	TARIFS SUR PLACE
19/12/26 au 02/01/27	15	2 290 €
19/12/26 au 26/12/26	08	1 380 €
26/12/26 au 02/01/27	08	1 380 €

TRANSPORT A/R (SUPPLÉMENT)		
06 Alpes-Maritimes	83 Var	13 Bouches-du-Rhône
+ 110 € (Temps trajet estimé : 1h30)	+ 120 € (Temps trajet estimé : 2h30)	+ 130 € (Temps trajet estimé : 3h30)



CUERS

PROVENCE • SOLEIL • CONVIVIALITÉ



Audiodescription



Var (83)

ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ/PMR



Vie quotidienne



Vie sociale



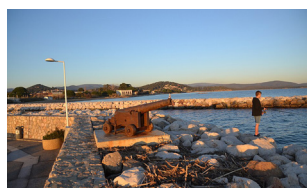
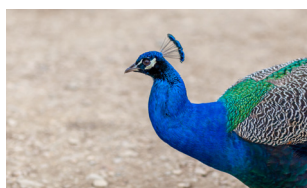
Mobilité

AU RYTHME DU SUD

Au cœur de la Provence varoise, Cuers vous charme par ses ruelles pittoresques, son marché provençal et l'authenticité de la vie locale

- Animations & Loisirs -

- Découverte du village de Cuers et des villages alentours
- Visite du parc Olbius Riquier avec ses animaux et ses plantes
- Promenade en bord de mer à Hyères ou La Londe-les-Maures
- Balade dans les jardins botaniques varois
- Soirée de Noël et du Nouvel An organisées par l'équipe d'animation
- Tout au long du séjour, proposition d'activités et veillées par l'équipe



10 vacanciers
8 encadrants



Gestion
libre



Gîte



3 minibus
(dont minibus adapté)

DATES

JOURS

TARIFS SUR PLACE

19/12/26 au 02/01/27

15

3 575 €

19/12/26 au 26/12/26

08

1 990 €

26/12/26 au 02/01/27

08

1 990 €

TRANSPORT A/R (SUPPLÉMENT)

06

Alpes-Maritimes

+ 100 €

(Temps trajet estimé : 1h20)

83

Var

+ 80 €

(Temps trajet estimé : 0h35)

13

Bouches-du-Rhône

+ 100 €

(Temps trajet estimé : 1h10)

A scenic view of a Parisian river, likely the Seine, during the golden hour of sunset. In the foreground, two boats are moored along a stone quay. The boat in the immediate foreground is a dark-hulled vessel with a white upper section and a wooden deck; it features a small blue toy car and outdoor seating. Behind it is a white boat with a wooden cabin. The water is calm with gentle ripples. In the background, the Eiffel Tower rises above the Parisian skyline under a soft, hazy sky. A bridge is visible in the distance. The overall atmosphere is peaceful and romantic.

SÉJOURS

FÉVRIER 2027



ACCOMPAGNEMENT DISCRET



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

AU FIL DE LA SEINE

Paris, Ville Lumière, séduit par ses monuments emblématiques, sa richesse culturelle et son art de vivre unique, entre énergie et élégance

- Animations & Loisirs -

- Découverte de Paris et de ses monuments
- Visite de la capitale et de ses quartiers célèbres
- Balade en bateau mouche
- Journée à Disneyland Paris
- Promenade dans les jardins de la capitale
- Tout au long du séjour, proposition d'activités et veillées par l'équipe



7 vacanciers
2 encadrants



Gestion
libre



Auberge



Transports
en commun

DATES

26/02/27 au 01/03/27

JOURS

04

TARIFS SUR PLACE

1 490 €

TRANSPORT A/R



transport compris en avion
ou train au départ de Nice



CARCASSONNE

HISTOIRE • DÉCOUVERTES • PATRIMOINE



Audiodescription



ACCOMPAGNEMENT DISCRET/SOUTIEN



Vie quotidienne



Vie sociale



Mobilité

REMPARTS ET LÉGENDES

Carcassonne vous plonge dans un décor médiéval exceptionnel, entre cité fortifiée, remparts impressionnants et ruelles chargées d'histoire

- Animations & Loisirs -

- Découverte de la célèbre cité médiévale de Carcassonne
- Visite de la Basilique Saint-Nazaire et de la Bastide
- Excursion au Château de Lastours
- Promenade dans les Halles et dégustation des spécialités locales
- Balade le long du Canal du Midi
- Tout au long du séjour, proposition d'activités et veillées par l'équipe



10 vacanciers
3 encadrants



Gestion
libre



Gîte



1 minibus
+ 1 voiture

DATES

JOURS

TARIFS SUR PLACE

20/02/27 au 27/02/27

08

1 790 €

TRANSPORT A/R (SUPPLÉMENT)

06

Alpes-Maritimes

+ 110 €

(Temps trajet estimé : 4h40)

83

Var

+ 100 €

(Temps trajet estimé : 3h35)

13

Bouches-du-Rhône

+ 90 €

(Temps trajet estimé : 3h10)

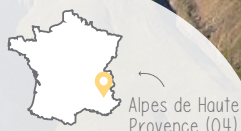


ALLOS

MONTAGNE • ÉVASION • DÉTENTE



Audiodescription



ACCOMPAGNEMENT PROXIMITÉ/ RENFORCÉ



Vie quotidienne



Vie sociale



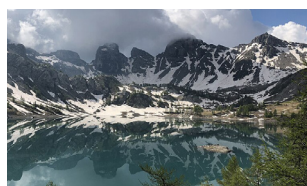
Mobilité

L'APPEL DU GRAND AIR

Allos vous invite à une parenthèse en montagne, entre grands espaces, air pur et paysages, pour un moment de ressourcement au cœur de la nature

- Animations & Loisirs -

- Visite d'Allos et des villages voisins de la vallée
- Participation aux activités du village, descente aux flambeaux...
- Balade le long des sentiers enneigés
- Moment détente du front de neige et activités adaptées
- Dégustation de plats typiques et visites de marchés locaux
- Tout au long du séjour, proposition d'activités et veillées par l'équipe



12 vacanciers
6 encadrants



Pension
complète



Châlet



2 minibus

DATES

JOURS

TARIFS SUR PLACE

20/02/27 au 27/02/27

08

1 915 €

TRANSPORT A/R (SUPPLÉMENT)

06

Alpes-Maritimes

+ 110 €

(Temps trajet estimé : 1h30)

83

Var

+ 120 €

(Temps trajet estimé : 2h30)

13

Bouches-du-Rhône

+ 130 €

(Temps trajet estimé : 3h30)

INFORMATIONS UTILES

Les informations de séjours présentées dans ce catalogue sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées. Les activités proposées dépendent des conditions locales, de la météo, de la disponibilité des prestataires et du rythme des participants. De la même façon, les hébergements et les moyens de transport mentionnés peuvent varier selon les périodes, les effectifs et l'organisation logistique, tout en restant adaptés et conformes aux besoins des vacanciers. Les photos présentées sont non contractuelles et ont pour seul objectif d'illustrer nos séjours.

Notre priorité est d'assurer un séjour agréable, sécurisé et de qualité. Ainsi, si certaines prestations doivent être ajustées, elles seront remplacées par des alternatives équivalentes, toujours dans le respect des envies et du confort des participants.

CRÉDITS PHOTOS

PRÉSENTATION ASSOCIATION

- **Sur mesure** : Parc Asterix © milstl / Flickr

SÉJOURS DÉCEMBRE :

Présentation : ©wirestock / Freepik

- **Turin** : Turin ©fabio.lamanna / Freepik - Parc ©Benjamin Smith / Wikipedia - Mole ©Leonardo Pires / Wikipedia - Pô ©Giuseppe zeta / Wikipedia
- **Barcelone** : Barcelone ©guglielmogiambartolomei / Freepik - Guell ©Jean-Christophe BENOIST / Wikipedia - Montjuïc ©Canaan / Wikipedia - Mercat ©wallygrom / Flickr
- **Strasbourg** : Strasbourg ©ake1150sb / Freepik - Illuminations ©ChristinaT / Flickr - Parc ©francois / Wikipedia - Cathédrale ©Jorge Franganillo / Flickr
- **Gard** : Nougat ©freepik / Freepik - Haribo ©freepik / Freepik - Montélimar ©ChateauxDrôme / Wikipedia
- **Moustiers Ste Marie** : Aigle ©wirestock / Freepik - Lac Ste Croix ©JYB Devot / Wikipedia - Moustiers ©dronepicr / Wikipedia
- **Allos** : Lac ©Jaguarindigo / Wikipedia - Marché ©yunastudio / Freepik - Foux d'Allos ©ad04 / Flickr
- **Annot** : Annot ©bili / Freepik - Entrevaux ©Raphaël Pinson / Wikipedia - Annot ©Lubman04 / Wikipedia
- **Cuers** : Cuers ©anatoliifoto / Freepik - La londe ©Jeanne Menjoulet / Wikipedia

SÉJOURS FÉVRIER :

Présentation : ©wirestock / Freepik

- **Paris** : Paris ©perig76 / Freepik - Disneyland ©Joel Varughese / Pexels - Paris 2 ©Taylor Thompson / Pexels - Bateau mouche ©Eugenia Remark / Pexels
- **Carcassonne** : Carcassonne ©suju-foto / Pexels - Canal midi ©Peter Gugerell / Wikipedia - Lastours ©Pethrus / Wikipedia - Basilique ©Diego Delso / Wikipedia
- **Allos** : Allos ©Helac / Wikipedia - Luge ©Deek79 / Freepik - Flambeaux ©Thư Tiều / Pexels - Lac ©Jaguarindigo / Wikipedia

Conditions générales d'inscription

Les inscriptions sont prises dans la limite des places disponibles et traitées dans l'ordre d'arrivée à nos bureaux. L'inscription est effective à réception : de la fiche individuelle d'inscription correctement et intégralement remplie accompagnée de ses annexes éventuelles, d'un versement de 30% par personne à valoir sur le prix total du séjour auquel le participant est inscrit. Après examen de ces pièces, une confirmation d'inscription vous sera adressée. Prix : Nos tarifs sont forfaitaires pour l'ensemble des séjours. Les prix des séjours dans le catalogue sont donnés à titre indicatif pour les périodes mentionnées. Ils ont été calculés en fonction des parités monétaires en vigueur à la date d'impression du catalogue. Les prix indiqués n'ont pas de valeur contractuelle. Ils sont confirmés sur votre facture au moment de l'inscription.

Des fluctuations économiques (hausse du carburant par exemple), des modifications de prix ainsi que la variation des taux de change peuvent amener à modifier des prix selon les dispositions légales.

La prestation comprend : l'hébergement et la pension comme décrits au programme, les activités, visites, excursions éventuelles contenues dans le catalogue, l'encadrement, le voyage sauf indications contraires (voyage à la charge du vacancier, surcoûts éventuels...), les déplacements en cours de séjour, les assurances responsabilité civile, rapatriement (à hauteur de 1 070 € déduction faite de la prise en charge de la sécurité sociale du vacancier et de sa mutuelle) et individuelle accident.

La prestation ne comprend pas : les achats personnels ainsi que toutes les dépenses liées à des activités non prévues au programme, les frais médicaux et l'adhésion à l'association (qui est obligatoire).

RÈGLEMENT DU SÉJOUR

Lors de l'inscription, des arrhes doivent être versées dans un délai de 7 jours suivant la réservation du séjour. Le solde du séjour devra être réglé au plus tard 30 jours avant la date de départ et ce sans rappel de notre part. En cas de non-respect de ces délais, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la réservation. Les règlements doivent être effectués à l'ordre de LSCA par chèque (bancaires ou postaux), par chèques vacances ANCV, en espèces ou carte bleue à nos bureaux ou par virement bancaire.

AIDE AUX VACANCES

Les organismes suivants peuvent verser des aides couvrant tout ou une partie des frais de séjours (se renseigner directement auprès d'eux) : Caisse d'Allocations Familiales, MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées), Associations diverses (Secours Populaire, Secours Catholique...).

Dans tous les cas, l'attestation de prise en charge financière est à fournir au moment de l'inscription (cf. fiche d'inscriptions).

MODIFICATION - RÉOLUTION SEJOURS

LSCA peut annuler un séjour faute de participants. Les délais de résolution sont les suivants :

- . Jusqu'à 20 jours avant le départ si le séjour est supérieur à 6 jours
- . 7 jours avant le départ si la durée du voyage est comprise entre 2 à 6 jours
- . 48 heures avant le début du séjour si la durée est inférieure à 2 jours

DÉSISTEMENT - RÉOLUTION (ANNULATION)

Tout désistement ou annulation doit se faire par courrier adressé au siège de l'association. Dans tous les cas, des frais de dossier de 40 € seront retenus. Les conditions d'annulation sont les suivantes :

- . plus de 30 jours, le montant des arrhes sera retenu
- . entre 30 et 21 jours avant le départ, il sera retenu 40 % du montant du séjour
- . entre 20 et 8 jours avant le départ, il sera retenu 60 % du montant du séjour
- . entre 7 et 2 jours avant le départ, il sera retenu 80 % du montant du séjour.
- . moins de 2 jours avant le départ, l'intégralité du prix du séjour sera retenue. Aucun remboursement ne pourra être consenti pour un séjour écourté pour quelque raison que ce soit (départ volontaire du vacancier, renvoi pour des raisons impératives).

LES ASSURANCES

Responsabilité Civile : en cas de dégât (matériel, humain,) occasionnés par inadvertance, en cas d'accident occasionnant une blessure durant le séjour.

La responsabilité de l'Association n'est pas engagée en cas de perte ou détériorations d'objets ou vêtements appartenant aux vacanciers.

Rapatriement : Si vous êtes éloignés de votre domicile et qu'un médecin décide, en lien avec le médecin de l'assureur, qu'un retour ne peut se faire que sous assistance médicale, notre assurance prendra en charge les frais restant à votre charge.

Assurance Annulation : Nous vous conseillons de souscrire l'assurance Annulation du contrat MAIF qui vous rembourse les frais d'annulation à moins de 30 jours du départ pour l'un des motifs suivants :

- . maladie grave, accident corporel grave ou décès de vous-même, ou d'un proche.
- . préjudices graves
- . l'annulation pour un motif garanti d'une ou plusieurs personnes inscrites en même temps.

Le coût de cette assurance est de 3,90 % du montant du séjour par personne.

Vous devez souscrire cette assurance lors de votre inscription pour que les garanties vous soient accordées.

FRAIS MEDICAUX

Les frais médicaux (médecin, pharmacie) sont à la charge des participants. Dans le cas où LSCA avance ces frais, une demande de remboursement récapitulative sera adressée au vacancier ou à son représentant légal à la fin du séjour. A réception du règlement LSCA adressera en retour la feuille de maladie.

INSTRUCTION DE DÉPART - DOSSIER DE SEJOUR

Vous recevrez ultérieurement la liste du trousseau. La convocation et les enseignements du départ, vous seront adressés 10 jours avant le début du séjour. Seuls les participants ayant réglé intégralement les frais de séjour seront convoqués au départ.

ENCADREMENT

Tout le personnel d'encadrement a reçu une formation spécifique (théorique et pratique) ou justifie des compétences nécessaires. Un animateur(trice), assure l'encadrement, en général, de 1 à 6 vacanciers suivant le projet du séjour et le degré d'autonomie des participants.

VOYAGES

Les départs et les retours se font généralement depuis la ville du siège de LSCA, organisatrice du séjour, sauf indication contraire figurant dans le descriptif du séjour. Des points de rendez-vous sur les trajets peuvent être proposés, des départs d'autres villes peuvent être organisés : les éventuels surcoûts sont à la charge des participants, qui peuvent obtenir tout renseignement auprès de notre secrétariat.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Si le comportement d'un participant venait à nuire au bon fonctionnement du séjour, LSCA se réserve le droit de le transférer sur un autre séjour mieux adapté ou de le renvoyer, après avoir informé sa famille, ou son institution.

RÉCLAMATIONS

Les réclamations ne sont admises que dans les 30 jours suivants la fin du séjour. Elles doivent être adressées à l'association. Une réponse circonstanciée y sera apportée par LSCA après avoir pris des renseignements auprès du directeur du séjour.

CONFORMITÉ

Tous nos séjours fonctionnent dans des lieux d'accueil agréés ce qui implique le respect des normes en matière de sécurité incendie. Ces locaux sont visités par un responsable de LSCA qui, en outre, effectuera dans la plupart des cas une visite durant le séjour. Les séjours adaptés réalisés en France sont tous déclarés auprès des Directions Départementales de la Cohésion Sociale du lieu de séjour. Ces séjours sont soumis à la réglementation en vigueur. LSCA possède un agrément de 5 ans Vacances Adaptées Organisées (VAO).

ACCEPTATION

L'inscription et la participation à l'un de nos séjours impliquent tant de la part du vacancier que de la personne ou de l'institution assurant l'inscription, l'acceptation pleine et entière des présentes conditions ainsi que les règlements intérieurs des séjours.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

L'association Loisirs Séjours Côte d'Azur (LSCA) en tant que responsable de traitement, s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles susceptibles d'être communiquées par les participants et à les traiter dans le respect du règlement UE 2016/679 du parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD). Elles sont exclusivement destinées à l'association et ont pour finalité la gestion des inscriptions et des séjours. Elles pourront éventuellement être transmises à des tiers identifiés dans le cadre de la gestion du séjour du participant. Conformément au RGPD, sur justification d'identité, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement. Toute demande concernant les données personnelles doit être adressée au délégué à la protection des données de l'association : LSCA, à l'attention du DPD, 5ter Avenue de la République, 06300 NICE.

Conditions générales de vente

Reproduction littérale des articles 95 à 103 du décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours. Art.95.- Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13/07/92 susvisée, toutes offres et toutes ventes de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transports aériens ou de titres de transports sur lignes régulières non accompagnés de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre. Art.96.- Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur le prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'association du voyage ou du séjour tel que :

- 1- La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisées ;
- 2- Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3- Les repas fournis ;
- 4- La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5- Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6- Les visites, excursion, et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7- La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8- Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier du paiement du solde ;
- 9- Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ;
- 10- Les conditions d'annulations de nature contractuelles ;
- 11- Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après ;
- 12- Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile, professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et organisme locaux de tourisme ;
- 13- L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie. Art.97.- l'information préalable faite aux consommateurs engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat. Art.98.- Le contrat conclut entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaires dont l'un est remis à l'acheteur et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1- Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur
- 2- La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3- Les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
- 4- Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil
- 5- Le nombre de repas fournis ;
- 6- L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7- Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour. L'association se réserve le droit de modifier ou d'annuler les activités si celles-ci ne peuvent être réalisées et sera compensée par une activité de substitution ;
- 8- Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toutes révisions éventuelles de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après.
- 9- L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou les prestations fournies.
- 10- Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11- Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées

par le vendeur ;- 12- Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit éventuellement, à l'organisateur du voyage et aux prestataires de services concernés.
- 13- La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus ;
- 14- Les conditions d'annulations de nature contractuelles ;
- 15- Les conditions d'annulations prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessous ;
- 16- Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile, professionnelle du vendeur ;
- 17- Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie : dans ce cas d'accident ou de maladie : dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus.

18- La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19- L'engagement de fournir par écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a- Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresse et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficultés, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence le contact avec le vendeur b- Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur la place de son séjour. Art.99.- l'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à 15 jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art.100.- Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou les devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat. Art.101.- Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en préparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- Soit résilier son contrat et obtenir sans pénalités le remboursement immédiat des sommes versées ;

- Soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

Un avenant au contrat au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties. Toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et ; si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ. Art.102.- Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalités des sommes versées ; l'acheteur reçoit dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur. Art.103.- Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- Soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieures, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

- Soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté des deux parties.

LOISIRS SEJOURS COTE D'AZUR

Association Loi 1901, agréée
Vacances Adaptées Organisées
N°R93-2022-10-12-00005
Tourisme Atout France IM006100040
Agrément Jeunesse et Sports R - 06290



Suivez notre actualité sur :



NOUS CONTACTER



5ter Avenue de la République
06300 NICE



04 93 85 00 51 / ligne 1



contact@lsca.asso.fr



www.lsca.asso.fr